

9

Qu'en est-il du e-commerce ?

Singapour est un hub très développé pour le e-commerce, tant sur le marché national que transfrontalier, notamment avec la Malaisie et la Chine.

Pour le e-commerce transfrontalier :

- **par fret aérien** : le seuil de taxation est fixé à 400 SGD, si la marchandise n'est pas taxable aux droits de douane ou accises, et si elles ne sont pas soumises à contrôles spéciaux. Dans ce cas, le permis d'importation n'est pas nécessaire ;
- **par fret maritime et routier** : la taxe GST s'applique ainsi que les accises et droits de douane.

Les taxes sont collectées à livraison du colis s'il est accompagné de la facture commerciale, ou directement au bureau de l'Immigration and Checkpoint Authority si la facture est absente. Dans le second cas, la poste singapourienne (*SingaPost*) envoie un courrier au destinataire.

Les produits sujets à des contrôles spéciaux (viandes, produits animaliers...) doivent être accompagnés du permis d'importation (*In-payment* si des taxes sont dues, ou *In-non-payment* si aucune taxe n'est due).

- ❶ **Informations sur le dédouanement des colis postaux :**
<https://www.customs.gov.sg/individuals/buying-over-the-internet/>
Tableau des seuils de taxations pour le fret postal :
<https://www.customs.gov.sg/businesses/importing-goods/import-procedures/importing-by-post-or-courier-service>

10

Quelles sont les formalités pour importer des marchandises temporairement à Singapour ?

DEUX OPTIONS :

- L'admission temporaire (l'AT).

Il existe deux formes d'AT à Singapour :

- **L'admission temporaire classique** : elle se fait par demande préalable d'un permis « *Customs In-Non Payment (Temporary Consignment) permit* », et donne lieu à son équivalent pour sortir du territoire. Les marchandises peuvent être expédiées dès réception de la confirmation d'émission du permis qui devra être présenté. La durée de l'AT est limitée à 6 mois.
- **L'admission temporaire non-commerciale** : elle s'adresse aux voyageurs transportant des marchandises personnelles qui pourraient être taxées s'ils étaient résidents permanents (ex: instruments de musique). Les documents doivent être présentés au moins 5 jours avant l'entrée sur le territoire.

- Le Carnet A.T.A.

Singapour n'accepte le carnet ATA que dans le cadre de foires, expositions et événements similaires. Le carnet ATA ne couvre pas les alcools et tabacs. Les marchandises soumises à un contrôle strict doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale. La durée de validité du carnet ATA est de 6 mois. Sa prorogation doit être demandée deux semaines avant l'expiration de cette période.

- ❶ **Informations sur l'importation temporaire à Singapour et site NTP pour la demande en ligne de permis d'importation temporaire :**
<https://www.customs.gov.sg/businesses/importing-goods/temporary-import-scheme>
<https://www.ntp.gov.sg/public/government-services>
- ❶ **Liste des marchandises interdites à l'importation requérant une autorisation spéciale :**
<https://www.customs.gov.sg/businesses/importing-goods/controlled-and-prohibited-goods-for-import>

Pour plus d'informations

Sites Internet à consulter (liste non exhaustive)

- Singapore Customs : <https://www.customs.gov.sg/>
- Site du bureau de protection de la propriété intellectuelle de Singapour: <https://www.ipos.gov.sg/>
- Site de l'administration fiscale de Singapour : <https://www.iras.gov.sg/irashome/default.aspx>

Site internet des douanes françaises :

- Coordonnées des cellules conseil aux entreprises : <http://www.douane.gouv.fr/articles/a11053-les-cellules-conseil-aux-entreprises>
- Accord UE–Singapour : <https://www.douane.gouv.fr/actualites/entree-en-vigueur-de-laccord-commercial-entre-lunion-europeenne-et-la-republique-de>

Site internet EUROPA de la Commission européenne:

- Base de données d'accès au marché de la DG Commerce de la DG Trade de la Commission européenne : http://madb.europa.eu/madb/datasetPreviewFormATpubli.htm?%20datacat_id=AT&from=publi

Service des douanes
 Ambassade de France à Pékin
pekin.dgddi@douane.finances.gouv.fr



Direction générale
 des douanes et droits indirects
 11, rue des Deux Communes
 93558 Montreuil Cedex



10 QUESTIONS à vous poser avant d'exporter à SINGAPOUR

EXPORT

- Pour simplifier vos formalités douanières
- Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales
- Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international



1

Quelle est l'administration en charge des questions douanières à Singapour ?

À Singapour l'administration douanière (anglais: *Singapore Customs*; chinois: 新加坡关税局; Malais: Kastam Singapura). Site officiel : <https://www.customs.gov.sg/>

2

Comment fonctionne la nomenclature douanière singapourienne ?

Singapour utilise un code tarifaire à 8 chiffres, composé du SH6 (système harmonisé international), et de 2 chiffres spécifiques à la nomenclature applicable au sein de l'ASEAN.

Ce code permet de définir les barrières tarifaires et/ou non-tarifaires applicables aux marchandises.

i Pour plus d'informations :

Outil de recherche en ligne de nomenclature : <https://www.tradenet.gov.sg/tradenet/portlets/search/searchHSCA/searchInItHSCA.do>

Pour solliciter un Renseignement Tarifaire Contraignant (RTC) auprès de la douane singapourienne en amont des importations : <https://form.gov.sg/#/!5cac414bd5e380010c7ac68>

Produits soumis aux droits de douane et aux accises à l'importation : alcools, tabacs, véhicules motorisés et produits pétroliers.

Toutes les marchandises importées sont soumises à la Goods and Service Tax (GST).

i Plus d'informations sur les taxes :

<https://www.customs.gov.sg/businesses/valuation-duties-taxes-and-fees/duties-and-dutiable-goods>

3

Comment connaître avec certitude les droits de douane et autres taxes applicables à Singapour ?

Après avoir déterminé le classement tarifaire de vos marchandises, calculez les droits de douane et autres taxes applicables à vos produits :

https://madb.europa.eu/madb/datasetPreviewFormATpubli.htm?datacat_id=AT&from=publi

4

Qui peut dédouaner mes marchandises à Singapour ?

— En général, il est nécessaire de passer par un **commissionnaire en douane** qui traite les formalités douanières pour votre compte. Liste non-exhaustive : <https://www.freightnet.com/directory/p1/cSG/s23.htm>.

— **Vous pouvez aussi dédouaner par vous-même.** Vous devez vous enregistrer auprès de la douane singapourienne en déposant une demande de permis douanier d'importation.

i Informations sur les procédures d'importation :

<https://www.customs.gov.sg/businesses/importing-goods/import-procedures> ; **Guide d'enregistrement** : <https://www.acra.gov.sg/>

5

À quelle certification à l'import mon produit est-il soumis ?

— **Pour les produits agroalimentaires et animaliers** : certificat obligatoire AVA (*Agri-food and Veterinary Authority*).

— **Pour les produits électriques et électroniques** : certificat obligatoire CPSR (*Consumer Protection Safety Requirement*), qui donne lieu à l'apposition d'un label SAFETY MARK sur le produit.

Singapour adhère également au dispositif des normes ISO.

Liste des exigences pour les marchandises considérées comme sensibles : <https://www.guidemesingapore.com/business-guides/industry-guides/trade-industry/importing-controlled-goods-into-singapore>

Informations sur la certification qualité CPSR : <https://www.enterprisesg.gov.sg/quality-standards/consumer-protection/for-suppliers/regulations-and-guidelines-for-suppliers/regulations-and-guidelines-for-suppliers/consumer-protection-safety-requirements-regulations>

Guide d'enregistrement de produits soumis à contrôles : <https://www.enterprisesg.gov.sg/-/media/esg/files/quality-and-standards/consumer-protection/for-suppliers/cpsr/overview-of-cpsr-registration-process.pdf?la=en>

6

Y a-t-il des zones de libre-échange (ZLE) à Singapour ?

Les biens soumis à droits et taxes peuvent être stockés en ZLE. Ils peuvent y être remballés, triés, conditionnés sous réserve d'autorisation douanière.

Exception : certains produits (alcools, tabacs notamment) ne sont pas autorisés en ZLE car ils font l'objet d'un contrôle douanier strict.

Zones de libre-échange à Singapour :

- *Airport Logistics Park of Singapore* ;
- *Brani Terminal* ;
- *Changi Airport Cargo Terminal Complex* ;
- *Jurong Port (including Pulau Damar Laut)* ;
- *Keppel Distripark* ;
- *Keppel Distripark Linkbridge* ;
- *Pasir Panjang Terminal* ;
- *Sembawang Wharves* ;
- *Tanjong Pagar Terminal and Keppel Terminal*.

7

Existe-t-il un accord commercial entre l'Union européenne et Singapour ?

L'accord entre Singapour et l'UE est entré en vigueur le 21 novembre 2019 et prévoit :

- La suppression des droits de douane sur les produits originaires de l'UE ;
- De nouveaux débouchés pour les fournisseurs de services de l'UE (notamment pour les télécommunications, l'informatique et le transport maritime) ;
- La reconnaissance de plus d'une centaine d'indications géographiques protégées sur les denrées alimentaires et boissons européennes.

Les opérateurs peuvent également solliciter le bénéfice de la préférence tarifaire sur la base d'une déclaration d'origine, dans les conditions suivantes :

- Tout exportateur de l'UE peut établir une déclaration d'origine si la valeur des produits originaires de l'envoi n'excède pas 6000 euros. Si la valeur est supérieure à 6000 euros, la déclaration d'origine doit être établie par une entreprise disposant du statut d'exportateur agréé (EA) ;

i **Pour plus d'informations** sur le format de la déclaration d'origine et les versions linguistiques autorisées, consulter l'annexe E du protocole n°1 de l'Accord.

8

Qu'en est-il de la protection de la marque ?

La loi de 2018 relative à la lutte contre la contrefaçon (*Intellectual Property (Border Enforcement) Act 2018*) élargit le champ de compétences de la douane singapourienne, en légiférant également sur les droits d'auteurs (*Copyright Act*), les marques (*Trade Marks Act*) et les indications géographiques (*Geographical Indications Act*).

Elle facilite les demandes d'intervention des propriétaires de droits intellectuels qui peuvent désormais **saisir directement la douane singapourienne** d'une demande de contrôle physique sur exportation et sur importation.

Suite à la saisie de la marchandise, ils peuvent obtenir des informations détaillées sur l'opérateur violant les droits de propriété intellectuelle qu'ils détiennent .

Texte officiel : <https://sso.agc.gov.sg/Act/IPBEA2018/Uncommenced/20180831201103?DocDate=20180820>

Procédure de demande d'intervention auprès de la douane singapourienne : <https://www.customs.gov.sg/businesses/border-enforcement-of-intellectual-property-rights/quick-guide-for-copyright-and-trademark-owners-and-licensees>